



MARQUE PARTAGÉE BE REIZH (ANNEXE 10)

Mise à jour : 1^{er} Avril 2019

- Formulaire simplifié pour attestation sur l'honneur de la validité des informations transmises dans la demande initiale d'utilisation de la Marque -

Conformément au Règlement d'usage de la marque (article 7)

Extrait : Durée de l'autorisation d'utilisation de la Marque et procédure de vérification

L'autorisation d'utilisation de la marque est valable sur l'année civile, soit :

- Pour la première année, depuis la date de l'accord formulé par le CSA jusqu'au 31 décembre.
- Pour les années suivantes, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Un mois minimum avant l'expiration du délai (fin novembre), IBB transmet au partenaire de la Marque un formulaire simplifié pour attestation sur l'honneur de la validité des informations transmises dans la demande initiale d'utilisation de la Marque (Annexe 10).

La présente attestation sur l'honneur est à compléter et à retourner à **Initiative Bio Bretagne**.

Je soussigné(e), M(me) ,
agissant en qualité de pour l'entreprise ou la structure
..... , **certifie sur l'honneur la validité des informations
transmises dans la demande initiale d'utilisation de la marque partagée Be Reizh pour la (les)
référence(s) Produit(s) suivante(s) :**

Liste exhaustive de la (les) référence(s) Produit(s) déclarées pré-remplie par IBB sur la base des informations transmises par le partenaire pour l'année N-1

.....
.....
.....
.....
.....

En cas de changement dans sa situation ou de modification(s) du (des) produit(s) faisant référence à la marque, qui seraient susceptibles de remettre en cause le respect des critères établis, le partenaire doit le signaler par écrit au Comité d'agrément et de suivi (CSA), via IBB.

Nouveau(x) produit(s) à proposer à la candidature de la marque Be Reizh ?

Case à cocher le cas échéant

► Conformément au règlement d'usage de la marque, toute nouvelle candidature de produit(s) doit faire l'objet d'une nouvelle grille de critères (annexe 3) à renseigner.

Suite ►

www.bio-bretagne-ibb.fr

Association Interprofessionnelle de l'Agriculture Biologique en Bretagne

2, Square René Cassin – Immeuble Les Galaxies – 35700 RENNES

Tél. : 02 99 54 03 23 – contact@bio-bretagne-ibb.fr

@IBB_BioBretagne BioBretagne

Siret : 401 682 091 000 38 - APE : 9499Z



J'atteste également :

- Avoir pris connaissance du **règlement d'usage** (et de ses évolutions s'il y a lieu) auquel la marque est soumise, et m'engager à le respecter dans toutes ses composantes, y compris en ce qui concerne la **charte graphique**.
- Confirmer mon engagement à faire connaître au Comité d'Agrément et de Suivi, via IBB, **toute modification liée au produit** qui puisse avoir un impact sur le résultat de la grille de critères.
- Confirmer avoir pris connaissance du **barème de redevance de marque** au regard de mon secteur d'activité et de mon chiffre d'affaires réalisé en Bio, et m'engager à régler cette redevance sur présentation de la facture.

Fait à

Le / /

Signature du soussigné(e) et cachet de l'entreprise :

www.bio-bretagne-ibb.fr

Association Interprofessionnelle de l'Agriculture Biologique en Bretagne

2, Square René Cassin – Immeuble Les Galaxies – 35700 RENNES

Tél. : 02 99 54 03 23 – contact@bio-bretagne-ibb.fr

 @IBB_BioBretagne  BioBretagne

Siret : 401 682 091 000 38 - APE : 9499Z